

Didier LE FUR
L'INQUISITION
Tallandier, Le Livre de Poche, Paris, 2012

Comment aurais-je pu résister à l'invite d'un quatrième de couverture qui avance que « *Didier Le Fur corrige les idées reçues, éclaire d'un jour nouveau la justice inquisitoriale en France au moyen-âge et met en évidence certaines falsifications de l'histoire.* » ? En notre ère de fake news, pourquoi pas corriger aussi quelques *a priori* tordus concernant le passé ?

Effectivement Didier LE FUR dénonce bien l'image de l'inquisition transmise par le XIX^e siècle, et construite par des anticléricaux fanatiques, En particulier un certain Etienne Léon de Lamoignon qui, en 1829, publia l'essentiel de ce qui nous sert encore aujourd'hui de référence, à partir de faux documents, totalement inventés et présentés crânement comme des preuves indubitables tirés d'archives ecclésiastiques... qui n'existaient pas ! D'où, une fois encore, la nécessité d'aller voir les textes mêmes et non leurs commentaires, et de suivre la sagesse populaire qui recommande de s'adresser plutôt à Dieu lui-même qu'à ses saints.

Créée au XIII^e siècle l'Inquisition, qui perdurera jusqu'au XIX^e siècle, fut d'abord une institution judiciaire qui visait à protéger l'orthodoxie chrétienne des nombreuses hérésies qui florissaient à l'époque. Dont celle dite « des Vaudois », et celle des Cathares. Les premiers se référaient directement à l'évangile sans recours à la hiérarchie romaine, les seconds renouaient avec le manichéisme opposant un « bon Dieu », créateur de l'âme, et un mauvais, Satan, créateur de la matière et ils s'opposaient à Rome, « *mère des fornications, courtisane et basilique du diable* ». Les croisades ainsi ne se dirigeaient pas seulement vers la reconquête de la terre sainte !

Le pouvoir papal créa alors les ordres « mendiants », Dominicains puis Franciscains, qu'il chargeait de la lutte contre ces concurrentes, non seulement déviantes, mais qui refusaient plus ou moins frontalement l'autorité du Pape et de son Église.

Pour réaliser cette visée, l'alliance avec les pouvoirs temporels des royaumes était nécessaire, tout en les subordonnant, puisque la justice inquisitoriale relevait directement de Rome et non des princes, même si l'exécution des peines était déléguée aux Princes.

De la lutte contre les hérésies, une fois celles-ci réduites au silence, les tribunaux de l'inquisition se sont reconvertis dans la chasse aux sorcières, les superstitions et la démonologie prenant la place des hérésies, et les femmes celles des « parfaits »¹ opposés à l'autorité ecclésiastique.

Même si le travail de Didier LE FUR nuance et adoucit notablement la vision que l'on peut (doit) avoir de l'institution inquisitoriale française et de ses persécutions, l'absence de toute allusion à l'inquisition espagnole et à Tomas TORQUEMADA, le dominicain conseiller des souverains (très) catholiques d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, laisse planer un point d'interrogation : peut-on séparer si radicalement l'Inquisition française de l'hispanique ? Faut-il aussi remettre en question l'idée d'une impitoyable inquisition espagnole antimusulmane et antisémite ? A suivre...

¹ C'est ainsi qu'on appelait ceux qui avaient l'autorité, et le droit, de professer la doctrine cathare.